

32. QUESTION ECRITE

du groupe UDC, par le député Jean-Luc Addor, concernant: quel avenir pour la place d'armes de Sion? (15.06.2012)

Il semblerait que des démarches aient été entreprises auprès du DDPS pour proposer d'affecter les casernes de Sion à un centre de formation dans le domaine de la protection de la population.

Si tel est le cas, le risque existe que ces démarches entravent tout ce qui est entrepris, en parallèle, pour obtenir que la présence militaire en Valais soit au moins maintenue, voire développée.

Conclusion:

Nous demandons dès lors:

- s'il est exact que de telles démarches ont été faites (si oui, quand et quel en est exactement l'objet ?);
- si le Conseil d'Etat n'est pas d'avis que des démarches tendant à obtenir du DDPS des prestations dans le domaine de la protection de la population comportent le risque de compromettre les démarches entreprises en parallèle pour maintenir, voire développer la présence militaire en Valais;
- si, plutôt que de chercher à réaffecter la place d'armes de Sion à la protection de la population, l'Etat du Valais ne devrait pas plutôt s'engager pour y développer la présence militaire dans des infrastructures qui, en l'état, sont sous-utilisées.

Sion, le 15 juin 2012
(09h00)

Groupe UDC, par
Jean-Luc Addor, député